

LE P'TIT SATURNIN



Avril 2018



Etat Civil

Décès

- * **Jacques GALTIE**, né le 13 septembre 1931 à Cahors et décédé le 3 avril 2018 à saint-Sornin

Naissance

- * **Raphaël, Nicolas BOITEAU JULIEN** né le 16 novembre 2017 à Saintes
- * **Jade, Angel, Maëva CHAIGNOLLEAU** née le 28 mars 2018 à Saintes

Sommaire

P3—Edito

P4 - C' le Budget 2018

P6 - L'actu en Bref

P9 - C'passé

P10 - L'école publique s'en va,
l'école Montessori arrive

P12 - C'quoi

P16 - CDC

P17 - Les échos du conseil

P21 - La vie de l'école

P22 - C'à venir

P23 - La vie des associations

Directeur de publication

Joël PAPINEAU

Responsable de rédaction

Marie-Thérèse GRANDILLON

Secrétariat - Mise en page

Stéphanie GABORIAUD

Horaires Mairie et Permanences

05.46.85.11.40—mairie.stsornin911@orange.fr
www.st-sornin.fr

	Horaires Mairie	Permanence Elus
Lundi	9h00 - 12h00	Mme Lucette PELISSON
Mardi	9h00 - 12h00	Mme MT GRANDILLON
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	Mme Annick MITCHELL
Vendredi	9h00 - 12h00	M. Claude GAUDIN
M. le Maire reçoit sur Rendez-vous le mardi après-midi		

Numéros Utiles



Gendarmerie 05 46 85 00 19

Pompiers : 18

SAMU : 15

Police : 17

Trésor Public Marennnes : 05 46 85 14 15

Centre des Impôts 0820 324 252

Préfecture 05 46 27 43 00

Sous Préfecture 05 46 87 08 08

Pole Emploi 0811 550 117

CDC 05 46 85 98 41

Chenil - SPA Saintes 05 46 93 47 65

Déchetterie Bournet 05 46 85 41 37

Déchetterie La Madeleine 05.46.02.51.43

CAF 0820 251 710

CPAM Rochefort 0820 904 144

C.L.S.H. 05 46 76 46 67

Centre anti poison 05 56 96 40 80

Enfance maltraitée 119

Violence conjugale 0810 012 014

Protection aux personnes âgées 0800 020 528

Cancer info service 0810 810 821

Drogue Info service 0800 231 313

Sida info service 0800 840 800

Assistante sociale 05 46 85 09 87

Saint-Sornin Taxi 05.46.93.33.53
06.08.92.31.86

Conciliateur 05.46.85.66.39
06.80.13.71.40

Chers administrés,

Edito

Pour la première fois depuis notre élection en mars 2014, les dotations de l'Etat ne baissent pas. Il ne faut pas pour autant nous installer dans un confort de gestion budgétaire car les subventions, elles, baissent, suite au désengagement de la région « Nouvelle Aquitaine » principalement et d'une diminution des aides de l'état, mais aussi d'une participation moindre du département qui heureusement est toujours là pour nous accompagner et je tiens à l'en remercier au nom de vous tous.

Il faut donc, et c'est mon rôle, trouver de nouvelles pistes de gestion ; c'est ainsi qu'avec mes collègues élus des communes voisines, nous commençons à mutualiser nos moyens humains et matériels pour réduire les coûts.

Comme nous nous y sommes engagés nous n'augmenterons pas nos taux d'imposition, ce qui ne veut pas dire que les impôts n'augmenteront pas car la valeur locative de base est réajustée chaque année par les services fiscaux.

A l'approche de la belle saison, vous allez pouvoir jouer au tennis sur le terrain refait entièrement à neuf ; vous devez récupérer à l'accueil de la Mairie votre badge de réservation et le code en vous acquittant de la cotisation annuelle.

Cet espace sera complété par une aire de basket ; nous aurons ainsi avec le terrain de foot et le parking remis en état et aux normes, un espace sportif agréable.

J'invite enfin la population à se réunir en costume du 17^{ème} – 18^{ème} siècle, pour ceux qui le souhaitent, le dimanche 22 juillet à 12h00 pour le pique-nique du cardinal afin de retrouver ce moment festif Saint-Sorninois.

Je conclurai par l'honneur que nous avons eu de recevoir Nicolas Hulot, le ministre d'Etat chargé de la Transition écologique et solidaire dans notre commune et plus particulièrement sur le site de Broue qui aujourd'hui est reconnu grâce au travail collectif du département, de l'entente intercommunautaire CDC du Bassin de Marennes- CARO, de la maison du tourisme et de la commune

Bonne lecture à tous
Amitiés républicaines

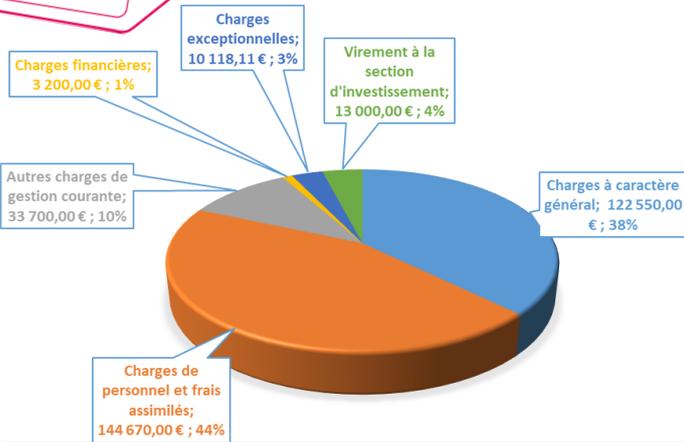
Joël Papineau, Maire

La Municipalité est très heureuse d'accueillir au sein de la commune les nouveaux arrivants qui ont choisi notre village pour poser leurs valises.

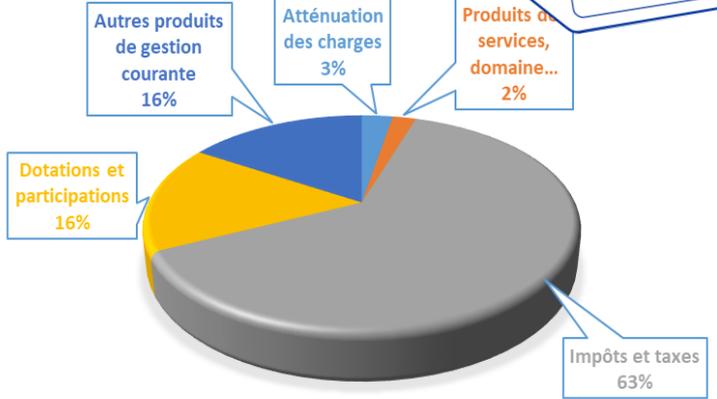
Bienvenus à tous ces nouveaux Saint-Sorninois et Saint-Sorninois

Section de fonctionnement

Dépenses

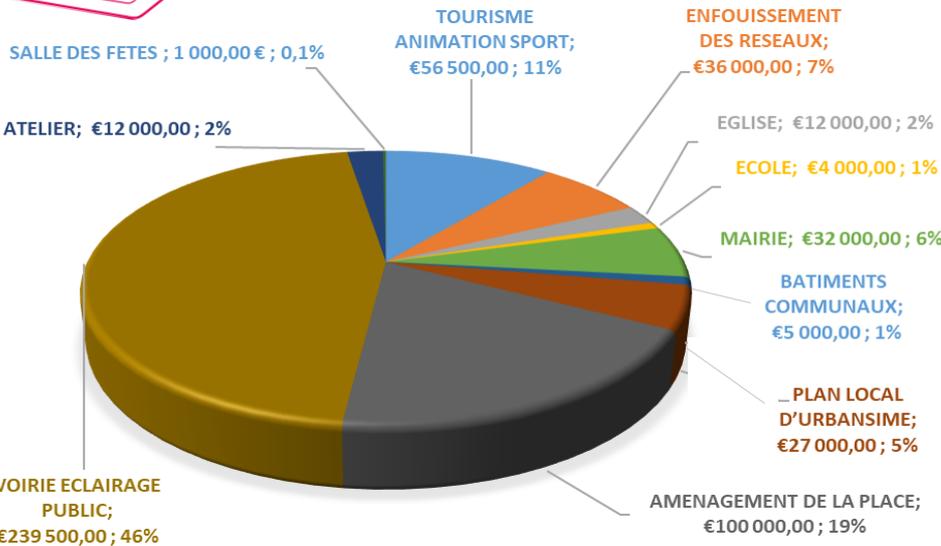


Recettes

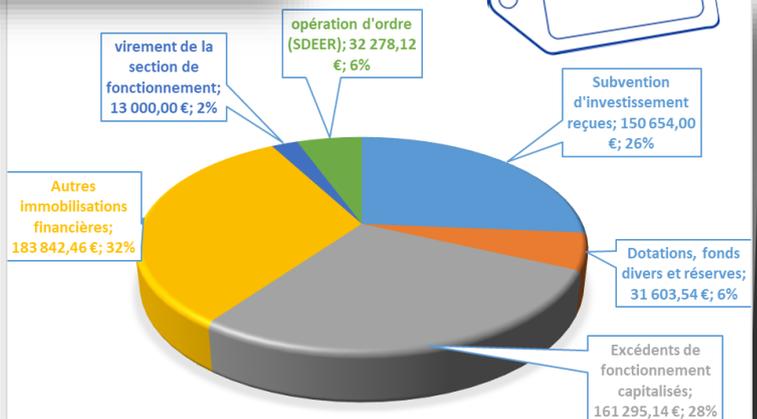


Dépenses

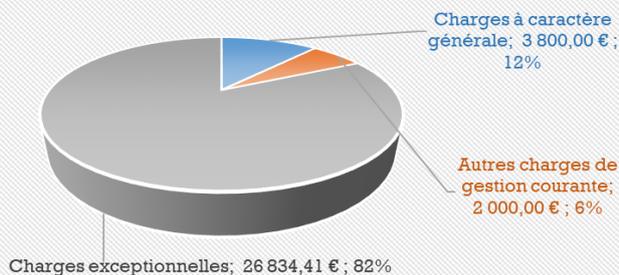
Section d'investissement



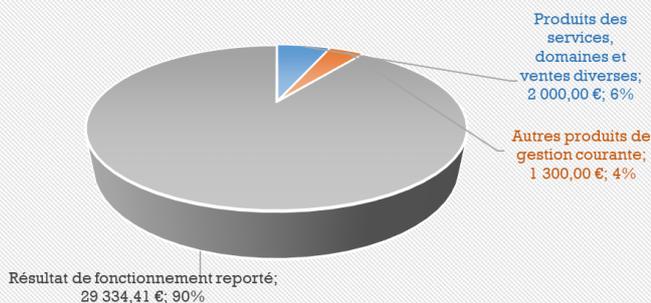
Recettes



Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



section d'investissement



Lotissements

Platanes 1

Fonctionnement

Dépenses

Chap	Libellé	Montant
11	Charges à caractère général	34 815.17 €
42	Opération d'ordre	71 404.00 €
Total		106 219.17 €

Recettes

Chap	Libellé	Montant
70	Produits des services	45 000.00 €
42	Opération d'ordre	4 020.00 €
	Résultat reporté	57 199.17 €
Total		106 219.17 €

Investissement

Dépenses

Chap	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	33 541.54 €
16	Emprunt et dettes assimilées	33 842.46 €
40	Opération d'ordre	74 394.00 €
Total		91 777.66 €

Recettes

Chap	Libellé	Montant
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	17 383.66 €
40	Opération d'ordre	74 394.00 €
Total		91 777.66 €

Platanes 2

Fonctionnement

Dépenses

Chap	Libellé	Montant
65	Autres charges de gestion courante	192 190.02 €
42	Opération d'ordre	168 130.60 €
Total		360 320.62 €

Recettes

Chap	Libellé	Montant
70	Produits des services	40 000.00 €
42	Opération d'ordre	24 020.00 €
	Résultat reporté	296 300.62 €
Total		360 320.62 €

Investissement

Dépenses

Chap	Libellé	Montant
16	Emprunt et dettes assimilées	150 000.00 €
40	Opération d'ordre	17 010.00 €
Total		167 010.00 €

Recettes

Chap	Libellé	Montant
001	Excédent reporté	5 889.40 €
40	Opération d'ordre	161 120.60 €
Total		167 010.00 €



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse internet comporte le sigle gouv.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants France Connect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne
<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
et je note le numéro qui m'est attribué et/ou
j'imprime le récapitulatif comportant un code
barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire
ma démarche et où je peux prendre rendez-
vous si le service est proposé.
Pour Saint-Sornin : Mairie de Marennes

Je dépose mon dossier complet au guichet de la
mairie qui procède au relevé des empreintes
digitales et vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état
d'avancement de ma demande

Je suis averti de la réception de mon titre que je
vais récupérer à la mairie



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne
<https://passeport.ants.gouv.fr>
et je note le numéro qui m'est attribué et/ou
j'imprime le récapitulatif comportant un code
barres qui sera scanné en mairie.

J'achète mon timbre fiscal sur le site
<https://timbres.impots.gouv.fr>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire
ma démarche et où je peux prendre rendez-
vous si le service est proposé.
Pour Saint-Sornin : Mairie de Marennes

Je dépose mon dossier complet au guichet de la
mairie qui procède au relevé des empreintes
digitales et vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état
d'avancement de ma demande

Je suis averti de la réception de mon titre que je
vais récupérer à la mairie



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou titre en ligne

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je le déclare en ligne. Dans les deux cas j'achète un timbre fiscal en ligne

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande

Je reçois ma demande à domicile



Carte grise

Je peux faire une demande en ligne pour :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule

Je fais ma demande en ligne

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires notamment le numéro d'immatriculation

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur



Je reçois mon Certificat d'immatriculation à mon domicile

Je peux également me rendre dans une préfecture ou une sous-préfecture équipée pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes .

La Préfecture de la Rochelle et les Sous-Préfectures de Saintes, Jonzac et Saint-Jean-d'Angély sont dotées d'un point numérique

Les Bébés de l'année

A notre arrivée, on nous a pesés, mesurés et tournés dans tous les sens.

Résultat : des mensurations de rêve !

Ce sont nous les plus parfaits des bébés qui illumineront les jours de nos parents, écouteront leurs nuits et rempliront leur vie de bonheur.

Félicitations à tous les heureux parents



Ethan



Raphaël



Giulia



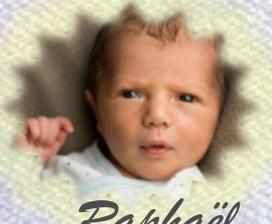
Hugo

Charlie

Clément



Lorenzo



Raphaël



Visite du ministre d'Etat à la Transition écologique et solidaire

Lors de sa visite ministérielle du 6 avril pour préparer son Plan Biodiversité, Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire, s'est retrouvé face aux problématiques des réserves naturelles et des zones humides. Des thématiques qu'il souhaite voir évoluer d'ici 2020, via différentes actions.

Le 6 avril dernier, Nicolas Hulot était en Charente-Maritime. Il a pu rencontrer les acteurs locaux, lui permettant d'édifier son Plan Biodiversité, qu'il devrait présenter publiquement d'ici cet été. Après avoir visité la station de lagunage de Rochefort, Nicolas Hulot s'est rendu à Ronces-les-Bains à l'occasion du congrès des Réserves Naturelles de France (RNF). Il a terminé sa visite par une escale sur le site de la Tour de Broue à Saint-Sornin, pour parler des zones humides.

Une loi pour le zones humides ?

Du côté des zones humides, les problématiques ont été annoncées sur le site de la Tour de Broue à Saint-Sornin. Eleveurs et élus locaux se sont mis d'accord sur l'importante protection à mettre en place pour ces sites naturels.

« Il faudrait inscrire les zones humides dans une loi comme cela a pu être le cas avec les montagnes, les forêts ou le littoral. Il faut agir vite, sinon on est foutus », a déclaré Jean-Marie Gillardeau, spécialiste de la question et adjoint au maire de Saint-Agnant. Mickaël Vallet, président de la communauté de communes du bassin de Marennes, a appuyé le propos en s'adressant au ministre, « vous dites que la nature nous demande simplement de la laisser tranquille, mais pour cela il faudrait que nous puissions l'organiser, a-t-il confié, et l'enjeu est énorme. On a vécu une expérience malheureuse quand l'idée d'un réseau national de zones humides a été émise. Cela aurait figé notre territoire, ce n'est pas de cela dont nous avons besoin. Il faut vraiment mener un travail de pédagogie en amont et considérer les zones humides comme un élément à part entière. »



Extrait du *Littoral*
13 avril 2018

A la rentrée prochaine, Saint-Sornin accueillera la première école Montessori du bassin de Marennes.

Actuellement la commune fonctionne en regroupement inter-pédagogique (RPI) avec Nieulle-sur-Seudre et La Gripperie-Saint-Symphorien ; mais les élus de cette dernière ont émis le souhait de quitter la structure pour se rapprocher de Saint-Jean-d'Angle et de Champagne. Un coup dur pour Saint-Sornin même si je comprends les raisons : « *ils sont situés en pays Rochefortais et nous dans le bassin de Marennes, c'est un choix que je peux comprendre.* »

Naturellement, je me suis mis à imaginer un RPI avec Le Gua et Nieulle-sur-Seudre. Les trois maires discutaient à l'époque d'une possible police intercommunale, voire d'une fusion des communes. Mais Nieulle, qui bénéficie d'effectifs en constante augmentation, a choisi de faire cavalier seul en construisant de nouveaux locaux. Seule solution à première vue : laisser partir les enfants dans la commune voisine, faute d'effectifs suffisants, et convertir l'école de Saint-Sornin en annexe du centre de loisirs du bassin de Marennes.

Reste que cette perspective ne m'a pas emballé : « *Quand une école ferme c'est la mort de la commune à petit feu* ». J'ai donc pris mon bâton de pèlerin pour trouver une solution. D'abord en me rapprochant de l'école privée de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, avec l'idée d'attirer une annexe de cet établissement. Aucune réponse n'a été apportée.

Pendant ce temps, l'adjointe chargée de la vie scolaire, Mme Grandillon entend parler d'un petit village de Dordogne, qui a réussi à redonner vie à son école en implantant un établissement Montessori. Je passe un coup de fil à mon collègue et apprend que l'école,



lancée il y a trois ans avec sept élèves, en compte une cinquantaine aujourd'hui. L'idée est retenue, avec l'accord du conseil municipal. Après entretien avec deux personnes qui ont présenté leurs projets, le choix s'est porté sur l'école Montessori « L'île aux enfants » à Saintes.

Au fil des discussions nous nous mettons d'accord sur l'ouverture d'une école à pédagogie différenciée, à Saint-Sornin, pour accueillir les enfants de maternelle et primaire, de 3 à 11 ans.

L'appellation de cette école sera « l'Ecole des Explorateurs »

La mairie espère faire coup double puisque le futur PLU ouvrira de nouvelles zones à l'urbanisation, « *et cette école pourrait attirer de nouveaux habitants plus vite que prévu* ». Aujourd'hui, 10 enfants de Saint-Sornin sont inscrits.

Pour les parents qui souhaitent scolariser les enfants en école publique, le conseil municipal a pris la décision de ne pas signer de convention avec les communes voisines. Les familles pourront donc scolariser leurs enfants dans la commune de leur choix.

Montessori une autre manière d'enseigner



Au cœur de Saintes, l'île aux enfants accueille des enfants de la maternelle au collège, et propose un enseignement différent de ce que les familles retrouvent dans les écoles traditionnelles.

Noëlle Oréac a ouvert l'île aux enfants il y a cinq ans.

« *Au départ, ce n'était pas mon idée. Je devais mettre mon fils dans ce système et je me suis documentée sur la pédagogie différenciée et les neurosciences, ce qui m'a fascinée. L'école qui devait l'accueillir n'a finalement jamais ouvert. Des amis m'ont soumis l'idée et je me suis lancée.* »

Au départ, dans l'extension de sa maison, ce sont 13 enfants qu'elle accueille pour suivre ce programme alternatif. Aujourd'hui 65 élèves évoluent chaque jour à l'île aux enfants.

Au sein de l'école, les méthodes Montessori et Freinet sont privilégiées.

« *La première s'appuie sur un développement individuel de l'enfant, la seconde développe le travail en groupe. Ici, nous mettons en avant la pédagogie différenciée, chaque enfant a des besoins différents, nous nous adaptons à leurs rythmes, on s'en fiche de savoir à quel âge il va se mettre à lire ou à compter* », explique la directrice, avant de préciser : « *Nous ne sommes pas contre les écoles publiques traditionnelles, nous sommes une alternative pour les enfants qui ne se sentent pas à leur place dans ces établissements. Beaucoup d'enfants viennent chez nous pour quelques années, puis retournent dans une école publique, où ils prennent du recul et se sentent mieux.* »

Chaque jour les enfants sont en autonomie et développent leurs capacités et les enseignements du programme scolaire à travers des activités diverses. « *S'ils travaillent du français le lundi, alors on développera les maths ou*

l'histoire le lendemain. Par exemple, avec un atelier cuisine, on travaille les mathématiques à travers les proportions des recettes. Les enfants voient tout de suite l'utilité et retiennent les enseignements. » poursuit la directrice qui s'occupe aussi d'enseigner le français aux élèves.

Après plusieurs années de pratique, les retours sont excellents. « *Les enfants n'ont pas de devoirs le soir, donc ils prennent le temps de lire ou de jouer de la musique. La plupart des parents nous disent redécouvrir leur enfant, qui prend plaisir à venir à l'école, et qui se met à faire des maths de lui-même en plein week-end !* »

Le principe de base mis à l'œuvre dans cet établissement est d'adapter le programme à l'enfant, et non l'inverse. Des enfants avec des soucis de concentration ou un QI élevé et qui s'ennuient à l'école classique semblent alors y trouver leur compte.

Depuis cinq ans, l'école accueille les enfants de maternelle (3-6 ans) et les élèves de primaire (6-11 ans). Depuis la rentrée de septembre 2017, des classes de 6^{ème} et 5^{ème} ont ouvert. « *Nous avons eu des demandes pour l'ouverture de classes de collège donc cela s'est fait naturellement* », poursuit la formatrice.

A la rentrée 2018, une classe de 4^{ème} va être créée et en 2019, ce sera au tour des 3^{ème}. « *Nous voulons créer une continuité avec des élèves de primaire qui souhaitent rester dans l'établissement.* » Des collégiens de l'extérieur sont aussi les bienvenus. Quelques collèges Montessori ont déjà ouvert en France ; Quid du lycée ? « *Rien n'est impossible; il en existe deux en France donc c'est possible. Il y a cinq ans j'avais 13 enfants chez moi. Aujourd'hui on est 65 et on développe un collège. Comment savoir où j'en serai dans cinq ans ?* » conclut la directrice, pleine d'espoir.



C'quoi ?

Extension de la station d'épuration de La Madeleine

La station d'épuration de la Madeleine, située sur la commune de Le Gua, traite les eaux usées en provenance de 5 communes de l'ancien syndicat Charente Seudre : Le Gua, Nancras, Saint-Sornin, Nieulle-sur-Seudre et Sainte-Gemme (uniquement chez Barras et Ferme de Magné).

Ces communes, proches de l'océan, ainsi que des agglomérations de Royan et Rochefort, ont vu leur urbanisation se développer d'une manière importante cette dernière décennie. Cela a entraîné une augmentation significative du volume des eaux usées collectées. D'autre part, la commune de Sainte-Gemme porte un projet d'urbanisation du bourg nécessitant le raccordement à un assainissement collectif compte tenu de l'inaptitude des sols à l'assainissement non collectif. La station d'épuration de La Madeleine, construite en 1983, était de type « boues activées en aération prolongée » d'une capacité nominale de 4 400 Equivalent-Habitants pour la filière eau et seulement 2 800 EH pour la filière boues. L'exploitation des services est assurée par la RESE, agence des Estuaires à Pont l'Abbé d'Arnoult. La capacité nominale des ouvrages de la station de La Madeleine était atteinte régulièrement et dépassée épisodiquement, notamment en période de pluie. De plus les ouvrages de la filière boues, des lits à macrophytes, permettaient plus d'éliminer les boues de la filière eau de façon assez régulière, ce qui provoquait aussi des non conformités sur la qualité de l'eau. **Le syndicat des eaux a donc décidé en 2012 de réaliser une extension de la station d'épuration de La Madeleine à 8 900 Equivalent-Habitants, dimensionnée pour accueillir les effluents des habitations existantes.**

Amélioration de la qualité du rejet

Le rejet de la station de La Madeleine passe par des lagunes de finition, avant d'être envoyé via un réseau de refoulement dans le canal de Broue, à environ 1 250 ml au nord de la station. L'extension de la station d'épura-

tion à 8 900 EH nécessitait l'obtention d'un nouvel arrêté préfectoral au titre de la loi sur l'eau. L'étude d'incidence environnementale a montré que le mode de rejet, lagunes + refoulement dans le canal de Broue pouvait être conservé à condition d'améliorer les objectifs de qualité du traitement, notamment sur les paramètres phosphore total et bactériologie.

Réalisation des travaux en 2016

Les études d'ingénierie ont été réalisées en 2013 et 2014 par le maître d'œuvre ARTELLIA. Le groupement d'entreprise HES/RIJOL/DUFON ARCHITECTE a été retenu en août 2015, pour un début des travaux en janvier 2016, après approbation du permis de construire en novembre 2015.

La nouvelle station d'épuration est toujours de type boues activées avec un traitement complet des boues par déshydratation mécanique avant évacuation en centre de compostage. Le groupement d'entreprises a proposé une variante technique permettant un gain de place avec un ouvrage combiné bassin d'aération-clarificateur.

De plus toutes les pompes de relèvement ou de surpression, hormis le poste toutes eaux, ont été mises en cale sèche, afin de faciliter les interventions ultérieures de l'exploitant.

A la demande du Syndicat des Eaux et afin de limiter les coûts, plusieurs ouvrages dont le génie civil était en bon état ont été réutilisés dans la nouvelle filière de traitement, mais ont changé de destination. L'ancien bassin d'aération a été transformé en bassin tampon, qui permet de stocker les eaux claires parasites en période de forte pluies, et de ne pas surcharger le traitement. La bache de chloration, qui permet le traitement de la bactériologie, a pris place dans l'ancien clarificateur.

Le montant total de l'opération s'élève à 2 200 000 € HT

Le Conseil Départemental de Charente-Maritime a subventionné le projet à hauteur de 40% ainsi que l'agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 24%.

Procédures d'insalubrité prévues par le code de santé publique

La notion de l'habitat indigne définie par l'article 83 de la loi MOLLE (MObilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion) recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui sont un déni au droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine.

« Constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitations et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. »

La procédure de traitement de l'habitat indigne se décline ainsi :



Exigences en matière d'électricité dans les logements en location

Elles se résument en 6 points :

- Présence d'un appareil général de commande et de protection de l'installation, facilement accessible. Cet appareil permet de couper facilement l'alimentation de l'installation électrique.
- Présence, à l'origine de l'installation, d'au moins un dispositif de protection différentielle de sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre. Un dispositif différentiel détecte les fuites de courant qui s'écoulent vers la terre et coupe automatiquement le courant
- Présence, sur chaque circuit, d'au moins un dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs.

Les disjoncteurs et les fusibles protègent les conducteurs électriques de l'installation des échauffements anormaux du fait de surcharge ou court-circuit

- Présence d'une liaison équipotentielle et respect des règles liées aux zones dans chaque local contenant une baignoire ou une douche

Dans ces locaux, la présence d'eau aggrave fortement le risque d'électrocution. Ceci impose de limiter l'équipement électrique au voisinage de la baignoire ou de la douche et de relier entre eux les éléments métalliques accessibles.

- Absence de tout risque de contact direct avec des éléments sous tension pouvant entraîner l'électrocution et tout matériel vétuste ou inadapté à l'usage.

Des appareillages (prises de courant, interrupteurs, ...) récents tels que ceux-ci contre évitent tout risque d'électrisation voire d'électrocution.

- Conducteurs protégés par des conduits moulures ou plinthes en matière isolante.

Les fils doivent être mis sous conduits, plinthes, moulures en matière isolante pour éviter leur dégradation.

C'est quoi

La fibre optique



Le département investit en Charente-Maritime

pour mettre en place un réseau très haut débit en fibre optique de bout en bout (Fiber to the Home—FttH). Pour cela il s'associe au groupe Orange grâce à un contrat de délégation de service public d'une durée de 25 ans.

L'objectif est de raccorder à la fibre optique avant 2022 tous les logements et tous les locaux à usage professionnel de la Charente-Maritime, en dehors :

- Des 56 communes AMII (Appel à Manifestations d'intention d'Investissement) à l'initiative de l'Etat, qui seront fibrées sur fonds privés dans les communautés d'agglomération (CdA) de la Rochelle, de Rochefort, de Saintes et de Royan.
- Des 9 communes dont le raccordement est soumis à l'accord de la CdA de La Rochelle (tranche conditionnelle)

Financement du réseau très haut débit

Les investissements représentent :

- 211.6 M€ pour l'établissement du réseau très haut débit
- 115 M€ pour la réalisation des raccordements des clients finaux

Les financements sont apportés par

- La contribution orange : 281 M€
- Une contribution publique : 45.6 M€

Chiffres Clés

- 270 000 foyers concernés
- + de 17 000 km de fibre optique déployés
- + de 465 emplois par an
- 80 000 heures d'insertion sociale
- 12 000 heures de formation

Comment s'abonner ?

Pour les particuliers : se rapprocher d'un opérateur (Orange, SFR, Bouygues, Free, ...) et réaliser un test d'éligibilité

Pour les professionnels, entreprises, sites publics :

contacter **17-numérique** au **0 810 17 00 17** (N°AZUR—prix d'un appel local) jusqu'au déploiement de la fibre dans la commune concernée.

La fibre optique c'est quoi ?

C'est un fil en verre ou en plastique qui permet la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités

Pourquoi la fibre optique plutôt que l'ADSL ?

Les avantages de la fibre sont nombreux :

- Plus rapide que l'ADSL avec un débit de 100Mb/s (entre 0 et 30 MB/s maximum pour l'ADSL suivant la distance)
- Avec une durée de vie supérieure (au moins 50 ans)
- Moins sensible aux conditions climatiques extérieures
- Moins chère que le cuivre ADSL
- Avec un entretien du réseau moins coûteux

Pour quand ?

Commune	Début	Fin	Commune	Début	Fin
Beaugeay	2019	2020	Moëze	2020	2020
Bourcefranc	2019	2020	Nieulle-sur-Seudre	2022	2022
Champagne	2020	2022	Saint-Agnant	Zone AMII	
La Gripperie	2020	2020	Saint-Froult	2021	2022
Le Gua	2019	2022	Saint-Jean-d'Angle	2020	2021
Hiers-Brouage	2019	2019	Saint-Just-Luzac	2019	2022
Marennes	2019	2020	Saint-Sornin	2021	2022

La Maison des Initiatives et services



C'est quoi ?

Accès au droit

sur RDV au 05 79 86 01 50

* **Ordre des avocats**

1 permanence par mois (sauf juillet et août) sur rdv

* **Chambre des notaires**

1 permanence par mois (sauf juillet et août) sur rdv

* **CGT (droit du travail)**

2 permanences par mois sur rdv

* **Tribunal de commerce**

(prévention des difficultés des entreprises) sur rdv

* **FNATH**

(droit des accidentés du travail des handicapés) sur rdv au 05.46.41.24.85

* **ADIL**

(droit du logement)

2 permanences par mois sur rdv

* **PJJ**

(droit des mineurs)

Le mercredi sur convocation

* **Conciliateur de justice**

(troubles voisinage, malfaçons, créances impayées) 2 permanences par mois

* **CGT INDECOSA**

(information et défense des consommateurs salariés)

2 permanences par mois sur rdv

* **CIDFF**

Information juridique générale (droit social, famille, travail, consommation) 1 permanence par mois sur rdv

* **CIDFF**

Aide aux victimes 1 permanence par mois sur rdv

* **Association équilibre**

(médiation familiale) 2 permanences par mois sur convocation.

Emploi formation insertion

* **ATELEC**

(clefs des savoirs citoyens) Infos au 05.46.75.14.41

* **Point régional conseil**

VAE

(formation) sur rdv au 05.79.86.01.50

* **Relais de conduite**

Mission Locale du Pays Royannais

(auto-école sociale) Infos au 05.46.06.96.16

* **GEARH**

(Groupement d'Employeurs Ressources Humaines médico-sanitaire et social) sur rdv au 06.38.72.19.93 ou

05.79.86.01.55

* **Mission Locale Rochefort Marennes Oléron**

(emploi, orientation et formation 16-25 ans) sur rdv au 05.46.99.06.00

* **ARMEE DE TERRE**

1er lundi du moi sur rdv au 05.46.50.42.00

* **ADCR Services**

(Insertion par l'emploi) sur rdv au 05.79.86.01.50

* **CAP EMPLOI**

(Emploi des personnes handicapées) sur convocation

* **IRFREP**

(accompagnement et suivi des bénéficiaires du RSA) sur convocation

* **Association Equilibre**

(Accompagnement socio-professionnel) sur convocation

Economie Création Reprise d'Entreprise

* **La chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort et Saintonge**

Le mardi sur rdv au 05.46.306.80.80

* **La chambre des métiers et de l'artisanat de la Charente- Maritime**

2 permanences par mois sur rdv au 05.46.50.00.00

* **Club d'entreprises Marennes Oléron**

Infos au 06.30.06.32.66

Aide aux projets

* **PETR du Pays Marennes Oléron**

05.46.47.49.71

Aides financières aux projets :
De la région : aide aux manifestations culturelles, sportives et identitaires 05.79.86.01.63.
aide à la création/reprise d'entreprise 05.79.86.01.62

De l'Europe : programme LEADER (développement rural) 05.46.36.70.12

Programme FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la pêche) 05.46.75.23.89

* **SIG et Observatoire**

05.79.86.01.65

* **Francophonie**

05.79.86.01.01

Permanence Architecte des Bâtiments de France :

- Jeudi 24/05/2018 de 10h à 16h30,
- Mercredi 20/06/2018 de 10h à 16h30,
- Mercredi 18/07/2018 de 10h à 16h30.

Faites des économies d'énergie

Un Espace Info Énergie vous accueille deux mercredis après-midi par mois au siège de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, pour vous aider à faire des économies d'énergie.

Une technicienne vous apporte des conseils pour réduire votre facture (gestes, équipements) et répond à toutes vos questions concernant vos projets de rénovation ou de construction d'un logement neuf. Comment rendre une habitation plus performante ? Avec quel type d'isolation ou de chauffage ? Quelles sont les aides financières (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt...) ?

L'Espace Info Énergie est un service public gratuit et neutre, profitez-en !

Permanences sur rendez-vous

Valentine Bizet, conseillère énergie.
Deux mercredis par mois de 14h30 à 17h30.
Au siège de la CdC du Bassin de Marennes
10, rue du Maréchal Foch
les 7 et le 21 mars,
les 4 et le 18 avril,
les 2 et le 16 mai.

Tél. 05 46 22 19 36 v.bizet@agglo-royan.fr et www.eie-na.org



4 Logos EIE – ADEME – Région NA – CCBMAgenda 21

Commandez votre composteur

Afin de vous aider à réduire votre production de déchets – et donc votre facture de collecte des ordures ménagères – la Régie des déchets du Bassin de Marennes vous propose d'acquérir un composteur pour 15 € seulement (contre 40 à 50 € dans le commerce).

En effet, les déchets organiques représentent en moyenne 30 % des ordures ménagères. Leur compostage est donc un moyen simple de réduire votre facture. Il vous permet également d'obtenir un produit semblable à du terreau – le compost – un engrais naturel qui améliorera la structure de votre sol.

Pour obtenir un composteur, appelez le 0 805 707 887 (numéro vert) ou envoyez vos coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone) à compostage@bassin-de-marennes.com. Vous serez invité à retirer votre composteur à l'occasion d'une réunion d'information.





RECENSEMENT 2018

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement.

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la rémunération des agents recenseur comme suit : feuille logement : 0,52 € ; bulletin individuel : 0,99 € ; feuille immeuble collectif : 0,52 € ; bordereau de district : 4,99 € ; Demi-journée de formation : tarif horaire SMIC + frais kilométrique

TARIF SALLE DES FETES

La Mairie a reçu une demande d'une association marennaise pour la location de la salle des fêtes une seule journée en week-end.

La question est posée au conseil municipal de savoir si on établit un tarif de location pour une seule journée en week-end ; le conseil municipal refuse à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODIFICATION DES STATUTS : COMPETENCE DGF BONIFIEE

Par délibération en date du 15 décembre 2017, le conseil communautaire de la communauté de communes du Bassin de Marennes a décidé la modification de l'article 3, intitulé « des compétences de la communauté de communes », des statuts de cet EPCI. En effet cette modification fait suite aux modifications législatives apportées par la loi NOTRe et aux aménagements opérés, par l'Etat, dans le cadre de l'octroi de la Dotation

Globale de Fonctionnement (DGF) au 1^{er} janvier 2018.

Aussi, Monsieur le Maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2018, les communautés de communes souhaitant prétendre à la DGF bonifiée devront exercer au moins 9 groupes de compétences parmi les 12 proposées (L.5214-23.1 du CGCT).

Il ajoute que ces compétences doivent figurer aux blocs des compétences obligatoires et optionnelles des statuts ; les compétences facultatives n'entrent pas dans ce décompte. Actuellement, la communauté de communes compte 4 compétences pouvant entrer dans le calcul de la DGF bonifiée, à savoir :

Compétences obligatoires

- action de développement économique
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles

- création, aménagement et entretien de la voirie

Ainsi 5 compétences supplémentaires doivent donc être inscrites dans les statuts de la CCBM. La modification statutaire proposée porte donc sur celles-ci :

Compétences obligatoires

- intégration de la compétence Gémapi qui sera effective de droit au 1^{er} janvier 2018 ;

Compétences optionnelles

- adoption de manière anticipée de la compétence eau ;
- adoption de manière anticipée de la compétence assainissement (assainissement collectif et non collectif) ;
- inscription de la compétence relative à la « création et gestion de maisons de services publics » ;
- mise en conformité de la rédaction de la compétence relative aux équipements sportifs comme suit : développement et aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et

gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire. Il est à noter que cette dernière faisait antérieurement partie des compétences facultatives.

Monsieur le Maire précise que la compétence « aménagement de l'espace » figurant au bloc des compétences obligatoires n'est pas prise en compte dans le décompte de la DGF bonifiée car elle ne comprend pas le PLUi. Tout comme, les deux compétences « protection et mise en valeur de l'environnement » et « politique du logement et du cadre de vie » qui sont maintenues dans le bloc des compétences optionnelles mais n'entrent pas en compte dans ce même décompte. De plus, la compétence « action sociale » sera transférée, conformément à la loi NOTRe au Centre Intercommunal d'Action sociale (CIAS) au 1^{er} janvier 2018. Enfin, les compétences facultatives n'ont pas été modifiées.

Monsieur le Maire demande à son conseil de se prononcer sur cette modification statutaire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et d'accepter la nouvelle rédaction de l'article 3 des statuts joints en annexe.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – PROPOSITION DE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX

La communauté de communes de l'île d'Oléron (CCIO) a engagé entre 2013 et 2016 une mission AMEC auprès de ses communes membres. Il s'est avéré que cet accompagnement à la maîtrise de l'énergie a présenté de nombreux avantages. Au-delà des économies constatées avec l'extinction de l'éclairage public, la CCIO souhaite poursuivre ce travail au niveau de la rénovation des bâtiments et des ajustements des contrats de fournitures d'énergie.

L'ADEME a la possibilité de financer ce type de mission. Cependant, la délégation Nou-

velle Aquitaine a demandé que cette mission soit mutualisée à l'échelle du Pays Marennes Oléron.

Cette mission s'étale sur trois ans pour un coût annuel de 135.66 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA REGIE DES DECHETS 2016

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la communauté de communes du bassin de Marennes a adressé à la commune de Saint Sornin un rapport retraçant l'activité de l'année 2016 de la Régie des déchets.

Monsieur le Maire présente ce rapport d'activité au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le rapport d'activité 2016 de la Régie des Déchets de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes

REMPACEMENT LAURE POGET AU CONSEIL CCAS

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de remplacer Mme Laure POGET au Conseil CCAS.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'élire Mme Annick MITCHELL déléguée au CCAS de Saint-sornin en remplacement de Mme Laure POGET.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.
- de dire que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2018

GESTION DU TERRAIN DE TENNIS

La commune vient de remettre en état le terrain destiné à la pratique du tennis situé au stade. Afin de promouvoir et développer cette activité sportive, la commune a souhaité mettre cet équipement à la disposi-



tion des associations sportives du village (l'USSS et le Tennis Club Saint-Sornin) ainsi qu'aux habitants désirant jouer au tennis à titre individuel.

Un panneau de réservation sera installé à l'entrée du terrain de tennis ainsi qu'une serrure à code.

Chacune des deux associations (l'USSS et le Tennis Club Saint-Sornin) disposera de créneaux horaires.

Après réflexion le conseil municipal décide d'accorder les mercredis et samedis de 10h00 à 12h00 en alternance entre les deux associations. Ces horaires seront aménageables en fonction de l'évolution des effectifs jeunes pratiquant cette discipline.

Une convention sera signée avec les deux associations.

Il est prévu de refaire le parking devant le terrain de tennis. Quatre entreprises ont été sollicitées : Picoulet, Eiffage, Colas et Burdin. Trois ont répondu.

Les associations s'assureront pour l'ensemble de leurs activités, et transmettront annuellement à la commune l'attestation d'assurance correspondante.

Les associations satisferont à toutes les obligations auxquelles les locataires sont ordinairement tenus. Elles ne sont pas admises à apporter une quelconque modification à la destination des installations mises à leur disposition.

Les particuliers devront régler auprès de la Mairie une cotisation de annuelle de 20€ pour bénéficier de l'accès au terrain de tennis. Il leur sera alors remis un code d'accès au terrain (ce code d'accès sera changé chaque année ou suivant les nécessités du moment) et un badge de réservation.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le trésorier de Marennes ;

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des cotisations pour l'utilisation du terrain de tennis de Saint-Sornin ;
Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'instituer une régie d'avances pour le paiement des dépenses suivantes : encaissement du produit des cotisations pour l'utilisation du terrain de tennis de Saint-Sornin par chèque ;
- d'installer cette régie à la Mairie de Saint-Sornin ;
- que le régisseur verse la totalité des pièces justificatives de la totalité des recettes encaissées au moins tous les mois et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le dernier jour de chaque mois.

CONVENTION SPA

Vu l'article L.211-24 du CR, chaque commune a obligation de disposer des services d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation.

La commune confie à la SPA de SAINTES Refuge du Bois Rulaud, cette mission.

Monsieur le Maire présente la convention proposée dont le service formule A (déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé + prise en charge de l'animal en fourrière) s'élève à 165,15 € pour l'année 2018 (0,45 € par habitant)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA de Saintes – Refuge du Bois Rulaud et de s'acquitter du montant demandé selon la formule A de la convention, soit 165.15 €.



Ce projet concerne les rues de la Tourette, de l'Abbaye, du Petit Moulin et la rue de la Brêteche.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant:

Coût total :	108 390.61 €
DETR – 25 % :	27 097.65 €
Conseil Départemental – 45 % :	48 775.77 €
Autofinancement communal – 30 % :	32 517.19 €

TARIF SALLE DU VIEUX FOUR

Le conseil municipal, lors de sa séance du 13 avril 2017 avait décidé de fixer le loyer à 100€/mois si une association souhaitait occuper la salle du vieux four et d'aviser en fonction des demandes.

L'onglerie « Caprice deux Mains » gérée par Mme Marie Cotraud a émis le souhait d'installer son activité dans le local du vieux four. Le conseil municipal est donc amené à réévaluer le loyer mensuel et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 320 €/mensuel le loyer du local du vieux four à compter de ce jour.

AVENANT TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA PLACE SAINT-SATURNIN

L'avenant concernant les travaux de la place Saint-Saturnin signé le 3 octobre 2017 ne mentionne pas les options inscrites dans le contrat initial. Il est donc nécessaire de le modifier.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification de l'avenant n°1 pour les travaux d'aménagement de la place Saint-Saturnin et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant modificatif.

AVENANT TRAVAUX AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Monsieur le Maire expose que le projet de réparation de voirie dans le cadre de l'aménagement du centre bourg de Saint-Sornin et dont le coût prévisionnel s'élève à 108 390.61 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le projet de réparation de voirie dans le cadre de l'aménagement du centre bourg de Saint-Sornin, d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux d'aménagement du centre bourg et de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

PROCEDURE DE DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE 304

Suite à l'extension de la carrière GCM, il est nécessaire qu'un tronçon de la voie communale 304 soit déclassé et qu'une nouvelle voie d'accès soit créée.

Un géomètre, mandaté par la carrière, bornera les voies concernées, le 2 mars 2018.

Le conseil municipal,

Vu le code de la voirie routière

- décide à l'unanimité d'engager une procédure de déclassement d'un tronçon de la voie VC 304,
- décide à l'unanimité le classement dans la voirie communale d'une voie délimitée par bornage dans la parcelle ZB8
- demande à Monsieur le Maire de constituer le dossier,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et de signer les pièces relatives à cette procédure

De la Terre à la Lune !!!!

Bonjour à tous , nous savons enfin où nous allons partir en voyage ! Et quelle histoire !

Nous partons au delà de l'horizon découvrir la Cité de l'Espace à Toulouse ! Pour cela, nous participerons à la brocante de Saint Sornin où nous vendrons de bons gâteaux et nous organiserons une marche gourmande à la Massonne !

Venez nombreux nous soutenir !

Et nous vous raconterons en personne notre projet !!!!

Marche Gourmande Buissonnière

Parcours de 10 km
En réserve naturelle de la Massonne
dans un cadre
Exceptionnel et Préservé

Organisée par le **FEP** de La Gripperie
en faveur des écoliers de Saint Sornin

Le Dimanche 3 juin

Départ entre 9h00 et 9h30

RDV à la Massonne

à La Gripperie Saint Symphorien

6€ par participant : viennoiserie, boissons chaudes,
et verre de l'amitié à l'arrivée.

Inscription au 06-78-90-47-95
jusqu'au 31/05/2018

Imprimé par nos soins- Ne pas jeter sur la voie publique

La musique en marche avec les Zigos !

Nous préparons un spectacle pour Cigogne en fête avec une fanfare de Jazz, un « brassband » nommé les Zigos ! Tous les mercredis, nous chantons et dansons 1h30 avec eux sur des rythmes inspirés des fanfares de la Nouvelle Orléans !

Notre représentation aura lieu le vendredi 24 et le samedi 25 mai en ouverture du festival Cigognes en fête, à la Gripperie !

Venez nous applaudir !

C'à venir

**PIQUE-NIQUE
DU CARDINAL**



SAINT-SORNIN
Dimanche 22 Juillet 2018
12h00
Place Saint-Saturnin

SAINT-SORNIN

*J'vous ai apporté
des chansons*



2 juin 2018
20h30
Salle des fêtes
Entrées : 7 €

Le Charente Maritime | CLTB | MERCIER

Cette année, nous renouons avec le pique-nique traditionnel Saint-Sorninois.

Vous êtes tous invités à participer en costume du 17^{ème} - 18^{ème} siècle.

3^{ème} Marche
Découverte
et Saveurs



Dimanche 13 mai 2018
Saint Sornin (17)

Départ de la Salle des fêtes de 11h00 à 12h30
Adultes : 13 € - Enfants : 7 €

Un parcours pleine nature de 14 kms
5 pauses saveurs

Merci d'apporter vos couverts

Renseignements et inscriptions :
Christine 05 46 85 24 15
ou Sylvie 06 84 04 60 18
jusqu'au lundi 07 mai

CLTB | Le Trébuchet ST-SORNIN

**CONFÉRENCE
ARCHÉO**
Gratuit



SAMEDI 30 JUIN 2018 20H30
MAISON ET TOUR DE BROUE
SAINT-SORNIN (17)

LA TOUR DE BROUE
ET LE MARAIS DE BROUAGE
AU MOYEN-AGE

Renseignements et réservations
05 46 85 80 60
brouage.fr

La Charente Maritime

Le Repas des anciens

Le 20 janvier la salle «Eric Chabrerie» s'est parée de ses plus beaux atours pour recevoir les «Anciens du village». La Commission Communale d'Action Sociale invite chaque année les «plus de 65 ans» à se retrouver autour d'un repas présidé par monsieur le Maire.



Ce repas est apporté au domicile des personnes qui ne peuvent se déplacer pour cause de grand âge ou de maladie. Tous sont heureux de se retrouver, certains ne se sont pas vus depuis le repas de l'année dernière et les discussions vont bon train ...Des pensées émues sont allées aussi vers ceux qui nous ont quittés en 2017 et qui nous ont manqués. Les doyens des personnes se trouvant dans la salle, Madame Lucienne SAP et Monsieur André ALAIRE de Thoriat, ont été fêtés. Lorsque le moment est venu de se quitter, après les embrassades, tous ont dit à l'année prochaine.



Nous remercions les fidèles membres de la commission pour l'organisation, le service à table et la vaisselle, sans oublier nos bénévoles Pierrette et Pierrot. L.P.

CCAS

Le club de l'ESNG a cette année de beaux objectifs.



Tout d'abord, avec les seniors qui sont montés cette année en 2^{ème} division avec le souhait de maintenir cette évolution. Et une équipe B qui avait l'ambition de passer

en 3^{ème} division mais malheureusement avec une seule victoire au compteur ça ne sera pas pour cette année. Tout le club garde espoir pour 2019.

Nous espérons toujours garder notre effectif pour notre école de foot avec de bons résultats de nos enfants sur les plateaux. N'oublions pas que c'est la relève !!

Concernant les U14/U15, une entente va être mise en place avec Pont l'abbé afin de ne pas perdre nos joueurs et d'avoir un bon effectif. Nous finissons avec notre équipe féminine qui a fait une entente avec Marennes ce qui a permis d'augmenter notre effectif de 3 joueuses. Nous connaissons cette année une très belle progression avec des victoires ! Cependant nous sommes toujours à la recherche de nouvelles recrues.

N'oublions pas comme tous les ans nos manifestations qui vont arriver :

- La brocante du Gua Lundi 2 Avril
- La brocante de St Sornin Lundi 21 Mai
- La marche gourmande Samedi 9 Juin
- L'éclade de moules Samedi 21 Juillet
- L'éclade de moules Samedi 11 Aout

Cette année les éclades auront lieu au stade de foot à Nieulle.

Venez nombreux nous vous attendons avec le sourire et l'envie de partager ces bons moments avec vous.



Vive le foot et vive l'ESNG.

La vie des assos'

Nouvelles de l'ACCA



La saison 2017-2018 s'est terminée avec son nouveau Président Mr François LAVOIE.

La chasse cette saison s'est déroulée sous de bons auspices ; la grippe aviaire ne s'étant pas manifestée dans le département « aucune interdiction n'est de ce fait survenue ».

Le grand gibier se porte bien ce qui nous a permis de faire notre plan de chasse, puisque 19 sangliers et 6 chevreuils ont été prélevés. Un effort supplémentaire a été fait pour protéger les « Poules de St Sornin » et 6 renards ont été soustraits du territoire. En ce qui concerne les ragondins, des battues de destruction ont lieu tous les mois de mars .

Dans la bonne humeur, le dernier samedi de février a clôturé la saison avec le « Casse-croûte » des chasseurs de gros gibiers .Un repas très gaulois digne d'Astérix et Obélix, puisque au menu nous avons un sanglier rôti à la broche ... Bravo aux cuis-tots Thierry et Eric... !



Et le 11 mars nous remettons ça avec le banquet de l'ACCA et ses amis, où un menu digne des rois nous a été servi par notre traiteur habituel ; Pas moins de 120 personnes étaient présentes et ont fini la soirée en dansant sur les airs proposés par notre DJ .

Nous vous disons donc à l'année prochaine !!!

SAINTE-SORNIN (Charente-Inf.). — La Mairie et l'École



Collection Brouillard